

Règlement de la **33^{ème}** édition du concours
« LES PEINTRES DANS LA RUE »
Concours organisé par l'association La Source des Art'isans

L'édition 2024 se déroulera dimanche 13 juillet, de 9h à 18h, et sera suivie de l'accrochage, 18h, remise des prix, 19h, et verre de l'amitié.

Article 1^{er} : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours de dessin est ouvert à tous, enfants à partir de 6 ans et adultes.

La participation à ce concours est gratuite et implique l'acceptation du présent règlement.

Article 2 : CONTEXTE

Les œuvres devront être réalisées dans le centre historique de Plombières les Bains, de la mairie à l'espace Berlioz.

Article 3 : TECHNIQUE ET SUPPORT

Le participant doit venir avec son support vierge et son matériel.

Le support sera tamponné et numéroté au moment de l'inscription.

Tous les mediums, formats et techniques sont acceptés dans la mesure où l'œuvre est exécutée in situ, dans la rue, sous l'œil du public et dans le temps imparti.

Un système d'accrochage doit être prévu pour l'exposition.

Aucune signature ne doit être visible.

Article 3 : DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- L'inscription s'effectue sur place, au 4-6 rue Grillot, de 9h à 11h le dimanche matin.

- Un casse-croûte et de l'eau vous seront offerts pour le midi.

- L'artiste est libre de se placer dans le cœur de ville (vous pouvez nous indiquer votre emplacement).

- Les œuvres devront être déposées pour 18h pour leur accrochage sous les arcades, rue Stanislas, espace Stanislas.

- Le jury notera les œuvres, et décernera les prix à 19h. Ses décisions seront souveraines et incontestables.

- Verre de l'amitié.

Article 4 : CATEGORIES

- Enfant de 6 à 12 ans

- Enfant de 12 à 18 ans

- Adulte, à partir de 18 ans

Article 5 : PRIX

Il y aura 3 gagnants par catégorie.

Catégorie adulte :

1^{er} prix 500 €

2^{ème} prix 300 €

3^{ème} prix 100 €

Le premier prix adulte s'engage, pour recevoir son prix, à léguer l'œuvre à la maire de Plombières-les-Bains et à l'autoriser à utiliser sa reproduction pour la promotion de l'événement. La ville conservera et exposera l'œuvre à la mairie et éventuellement lors d'autres expositions pendant une année, et le cédera ensuite à l'association La Source des Art'isans, organisatrice de l'événement.

Catégories enfant :

- un petit cadeau surprise par participant
- et du matériel de peinture pour les trois premiers de chaque tranche d'âge.

Article 6 : JURY

Le jury sera composé de plusieurs personnes, et délibérera pour l'attribution des prix selon plusieurs critères :

- maîtrise de la technique
- originalité de la création
- capacité à générer une émotion chez le spectateur

Article 7 : ORGANISATEURS

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou d'interrompre le concours a tout moment, en cas de force majeure, d'insuffisance de candidatures, si les circonstances, notamment météorologiques, l'exigent, et sans justification. Il se réserve également le droit de trancher souverainement sur l'application du présent règlement et d'exclure un participant en cas de refus des consignes, et de comportement dangereux ou inadapté à un lieu public.

Contact :

Anne Haxaire, conseillère municipale et vice-président de La Source
06 40 84 28 87
armande.barabille@gmail.com